



# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 septembre 2023**



# Ordre du Jour



- **Urbanisme**

- Terre & Toit - ZAC du Chêne Romé - CRACL 2022
- Terre & Toit - ZAC du Chêne Romé - Convention de participation SUPER U
- Terre & Toit - ZAC du Chêne Romé - Convention d'aménagement – avenant n°4
- Terre & Toit - ZAC du Chêne Romé - Modification du Programme des Equipements publics
- Terre & Toit - ZAC du Chêne Romé - Convention de subvention PEM
- NEOTOA/Commune - Résidence Le Clos Fleuri - Echange de parcelles

- **Vie Locale**

- Demande d'aides financières de commerçants

- **Finances**

- Décision modificative budget assainissement
- Décision modificative budget principal
- Remboursement Jardins d'Antan – forum des associations 2023

- **Enfance-Jeunesse**

- Présentation de la rentrée scolaire e fonctionnement des services
- Approbation du règlement intérieur du service enfance-Jeunesse

- **Ressources humaines**

- Modification des horaires d'agent
- Adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG35
- Adhésion à la Médiation préalable obligatoire du CDG35

- **Travaux**

- Travaux extension cimetière – validation des devis
- Point travaux d'extension de l'école élémentaire

- **Décisions du Maire**

- DIA
- Décisions budgétaires



ZAC du Chêne Romé  
CRACL 2022



## Contexte

Terre & Toit présente le compte rendu annuel 2022 de la ZAC du Chêne Romé pour laquelle la société a obtenu une convention publique d'aménagement.

Ce compte rendu comprend notamment:

- le bilan prévisionnel actualisé des activités (réalisations en dépenses et en recettes et estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser),
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération,
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération, notamment les prévisions pour l'année à venir,

## Décision mise au vote

. **APPROUVER** le *Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2022 comprenant le bilan financier actualisé de Terre & Toit concernant l'opération de la ZAC du Chêne Romé et les pièces énumérées ci-dessus,*

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire..



Adoptée  
à l'unanimité



## Contexte

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Chêne Romé, il est convenu dans les modalités de participation financière que toute entreprise développant son activité dans le périmètre est assujettie au versement d'une participation financière à la ZAC.

Le Super U de St Aubin d'Aubigné ayant déposé un permis pour agrandissement de son magasin, il convient de recalculer la participation de l'entreprise à ZAC.

La participation fondée sur une extension de 957 m<sup>2</sup> est estimée à 73 995,24 €

## Décision mise au vote

. **VALIDER** la nouvelle convention de participation du SUPER U de Saint-Aubin-d'Aubigné

. **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Abstention de Mme Hamon



## Contexte

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à Terre & Toit, la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné est dans la possibilité de solliciter auprès du concessionnaire Terre & Toit une participation financière pour le développement d'équipements en lien avec l'augmentation de population produit par la ZAC.

Ce montant est majoré à 80 000€.

Il est convenu de solliciter la concessionnaire afin de participer financièrement au projet « extension de l'école publique » à hauteur de 8% du budget prévisionnel soit un montant total de 80 000€.

## Décision mise au vote

. **VALIDER** l'avenant n° 4 à la convention d'aménagement de la ZAC du Chêne Romé.

. **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Adoptée  
à l'unanimité



# Urbanisme - Cadre de vie - Terre & Toit - Modification du Programme des Equipements Publics

## Contexte

Le programme des équipements publics liés à la réalisation de la ZAC du Chêne Romé ayant été modifié avec l'intégration de nouveaux projets, il convient de modifier ce programme.

Les modifications concernent la réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal ainsi que l'intervention financière pour la réalisation de l'extension de l'école publique Paul Gauguin.



Adoptée  
à la majorité

21 POUR, 5 CONTRE (Mmes Hamon,  
Métier, Brosse, MM Pagès et Fraleux)

## Décision mise au vote

- . **APPROUVER** la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Chêne Romé ;
- . **DONNER** son accord au versement par la Communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné au profit de l'opération d'aménagement d'une subvention d'un montant prévisionnel de 67 454.79 € HT, TVA en sus au taux en vigueur ;
- . **APPROUVER** la convention de subventions s'y rapportant et **AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer



## Contexte

Le programme des équipements publics liés à la réalisation de la ZAC du Chêne Romé comprenant la réalisation d'un pôle d'Echange Multimodal composé d'une plateforme d'arrêt de bus, un abri voyageurs, de stationnements vélos réalisés rue du Chêne sec.

L'ouvrage sera réalisé par l'aménageur dans le cadre de la concession d'aménagement qui la lie à la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE. Ce dernier sera remis à la communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné après achèvement et réception des travaux par l'aménageur.

Le financement de cet équipement est assuré par la communauté de commune du Val d'Ille d'Aubigné qui versera à l'opération une subvention prévisionnelle de 67 454.79 €HT destinée au financement des études et des travaux.

## Décision mise au vote

. **APPROUVER** la convention de subvention tripartite pour le versement par l'EPCI à la ZAC du Chêne Romé d'une subvention en vue de la réalisation du Pôle d' Echanges Multimodaux ;

. **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire



Adoptée  
à la majorité

21 POUR, 5 CONTRE (Mmes Hamon, Métier, Brosse, MM Pagès et Fraleuxv





## Contexte

Au sein de la résidence du Clos Fleuri, dans le cadre de la mise en vente des 30 pavillons de l'Office Public HLM Néotoa sis rue du clos fleuri à SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE, il a été décidé en concertation avec l'Office Public et la Commune de procéder à la remise à plat des assiettes foncières.

Cette opération consiste en [l'échange de parcelles](#) entre la commune et NEOTOA.

Soit 68m<sup>2</sup> au profit de NEOTOA et 13 m<sup>2</sup> au profit de la commune.

Le mètre carré ayant valorisé par le service des impôts à 5€ HT/m<sup>2</sup>

## Décision mise au vote

- . **ACCEPTER** les échanges présentés ci-dessus contre soulte.
- . **ACCEPTER** l'ensemble de la division foncière selon les plans annexés.
- . **CONFIER** l'ensemble des actes à L'Etude de la Visitation sise 7 rue de la Visitation à RENNES (35000).
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire



Adoptée  
à l'unanimité



# Vie Locale - Demande d'aides financières de commerçants

## Contexte

À la suite des travaux de remplacement des conduites d'assainissement puis d'eau potable sur la rue de Saint-Médard, des commerçants ont transmis au courrier en mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné afin de faire part de leurs difficultés financières.

L'argumentaire étant que les travaux auraient contribué à une baisse de leur recette notamment du fait aux difficultés d'accès de leur commerce.

La commission Vie Locale du 13 septembre souhaite soumettre la question au Conseil municipal.



Votes: 21 CONTRE ; 4 POUR ; 1 BLANC

## Décision mise au vote

- . **STATUER** sur la demande d'intervention financière de commerçants de la rue de Saint-Médard;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire



# Finances - Budget assainissement - Décision modificative n°1

## Contexte

Le BP 2023 du budget assainissement prévoyait la refacturation par le budget principal des frais de personnels et d'élus de 2022 pour des montants respectifs de 6 000€ et 600€. La commune ayant fait des travaux d'assainissement en 2022 rue de Saint-Médard, ces montants sont à revoir à la hausse.

## Décision mise au vote

- . **VOTER** la décision modificative n° 1 pour le budget assainissement comme présenté,
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-822-921 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8215-921 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-853-921 : Indemnités et frais de mission et de formation des élus	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>



Adoptée  
à l'unanimité



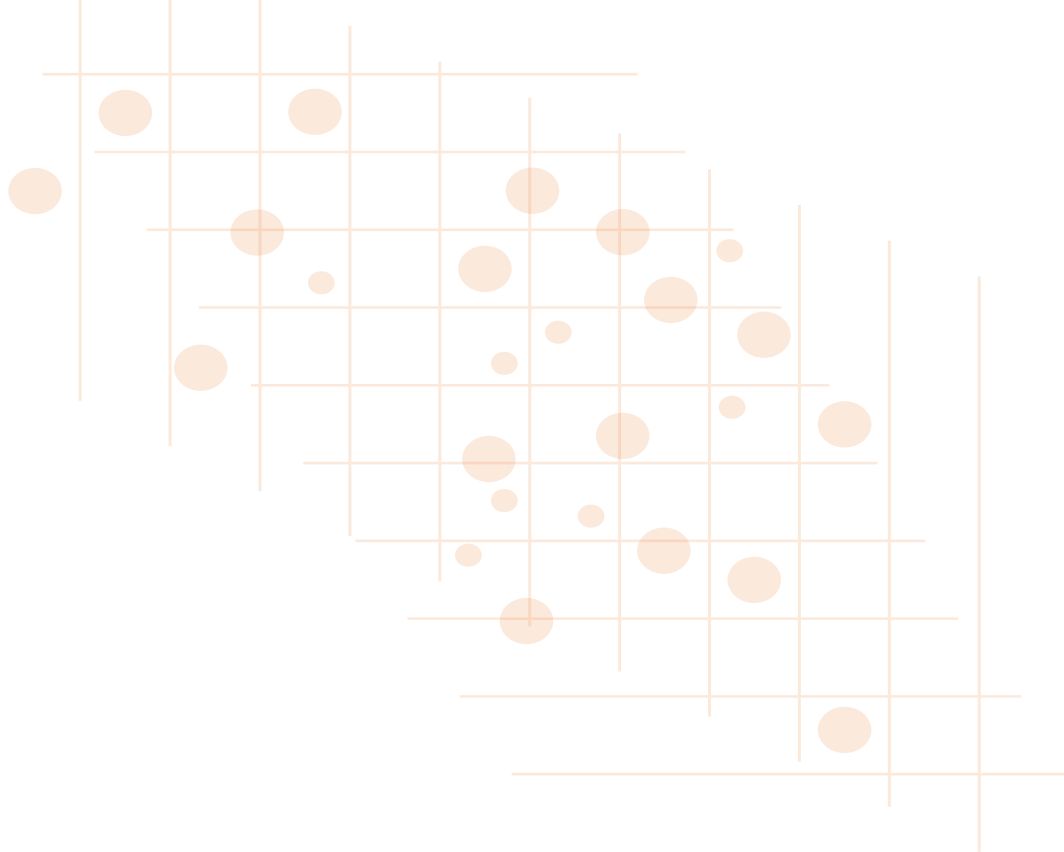
# Finances - Budget principal - Décision modificative n°1

Section	Sens	N° Opération ou chapitre	Article comptable	Montant Proposé	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Chap 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 Virement à la section d'investissement	60 200.00 €	
		<b>Total chapitre 023</b>			<b>60 200.00 €</b>
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>60 200.00 €</b>
	Recettes	Chap 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	741121 Dotation de solidarité rurale des communes	40 200.00 €	
		Chap 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	741127 Dotation nationale de péréquation des communes	10 000.00 €	
		Chap 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74788 Participations autrse organismes	10 000.00 €	
		<b>Total chapitre 74</b>			<b>60 200.00 €</b>
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>60 200.00 €</b>
	INVESTISSEMENT	Dépenses	102 CIMETIERE	2312 Agencements et amén.s de terrains	33 000.00 €
			<b>Total opération n°102</b>		
105 PATRIMOINE BÂTI			21312 Bâtiments scolaires	28 200.00 €	
<b>Total opération n°105</b>			<b>28 200.00 €</b>		
107 INFORMATIQUE, COM. ET NTIC			2051 Concessions et droits similaires	9 000.00 €	
<b>Total opération n°107</b>			<b>9 000.00 €</b>		
210 EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE			2313 Constructions	70 000.00 €	
<b>Total opération n°210</b>			<b>70 000.00 €</b>		
211 EXTENSION BIBLIOTHEQUE			2313 Constructions	160 000.00 €	
<b>Total opération n°211</b>			<b>160 000.00 €</b>		
212 EQUIPEMENTS SPORTIFS		2312 Agencements et amén.s de terrains	-240 000.00 €		
<b>Total opération n°212</b>			<b>-240 000.00 €</b>		
<b>Total dépenses d'investissements</b>			<b>60 200.00 €</b>		
Recettes		Chap 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 Virement de la section de fonctionnement	60 200.00 €	
		<b>Total chapitre 021</b>			<b>60 200.00 €</b>
	Chap 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13258 Autres groupements	80 000.00 €		
	<b>Total chapitre 13</b>			<b>80 000.00 €</b>	
	Chap 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1641 Emprunts en euros	-80 000.00 €		
<b>Total chapitre 16</b>			<b>-80 000.00 €</b>		
<b>Total recettes d'investissements</b>			<b>60 200.00 €</b>		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>				<b>120 400.00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>120 400.00 €</b>	



## Contexte

De nouveaux éléments en cours d'exercice nécessitent de modifier le budget principal 2023



## Décision mise au vote

- . **VOTER** la décision modificative n° 1 pour le budget principal comme présenté,
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



ABSTENTION de Mmes Hamon, Métier, Brosse, MM Pagès et Fraleux



## Contexte

L'organisation du forum des associations a bénéficié de l'intervention de l'association « Jardins d'Antan ».

L'association a effectivement fourni les galettes saucisses nécessaires à cette édition 2023, comme cela était le cas les années précédentes, hors années 2020 et 2021 (contexte COVID).

La demande de subvention relative à cette dépense financière n'ayant pas été soumise au vote lors de la séance du 23 janvier 2023, le montant effectivement à la charge de l'association n'étant alors pas connu, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Jardins d'Antan » d'un montant de 154.27 €

## Décision mise au vote

- . **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 154.27 € à l'association « Jardins d'Antan » en compensation des frais engagés dans le cadre de l'organisation du forum des associations 2023 ;
- . **DIRE** que la subvention sera versée à hauteur et sur présentation des factures correspondantes par l'association « Jardins d'Antan » ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adoptée  
à l'unanimité



Rentrée scolaire 2023-2024

# Les écoles

- Effectifs scolaires

- Ecole maternelle PG : 118
- Ecole élémentaire PG : 213
- Ecole Bon Secours : 346
- Collège Saint-Michel : 542
- Collège Amand Brionne : 618
- CFA – MFR : 181

- Soit 2018 élèves présents sur la commune

- Responsables d'établissements

- Paul Gauguin maternel
  - Catherine ZAJAC
- Paul Gauguin élémentaire
  - Anne-Laure Belliard
- Collège Amand Brionne
  - Yves LEJEUNE
- Ecole primaire Notre Dame
  - Marie Edith CHENEVIÈRE
- Collège St-Michel
  - Stéphanie DE SALINS
- MFR
  - Elodie BRISSON



# Les services périscolaires

	<b>Maternels</b>	<b>Elémentaires</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ECOLE</b>	118	213	<b>331 élèves</b>
Fiches sanitaires reçus	104	182	<b>286</b>
Enfants inscrits	97	173	<b>270</b>
Mercredi	5 animateurs	5 animateurs	<b>10 animateurs</b>
Périscolaire (midi)	7 animateurs dont 3 ATSEM	7 animateurs	<b>14 animateurs</b>



# Enfance-Jeunesse - Bilan rentrée scolaire 2023-2024

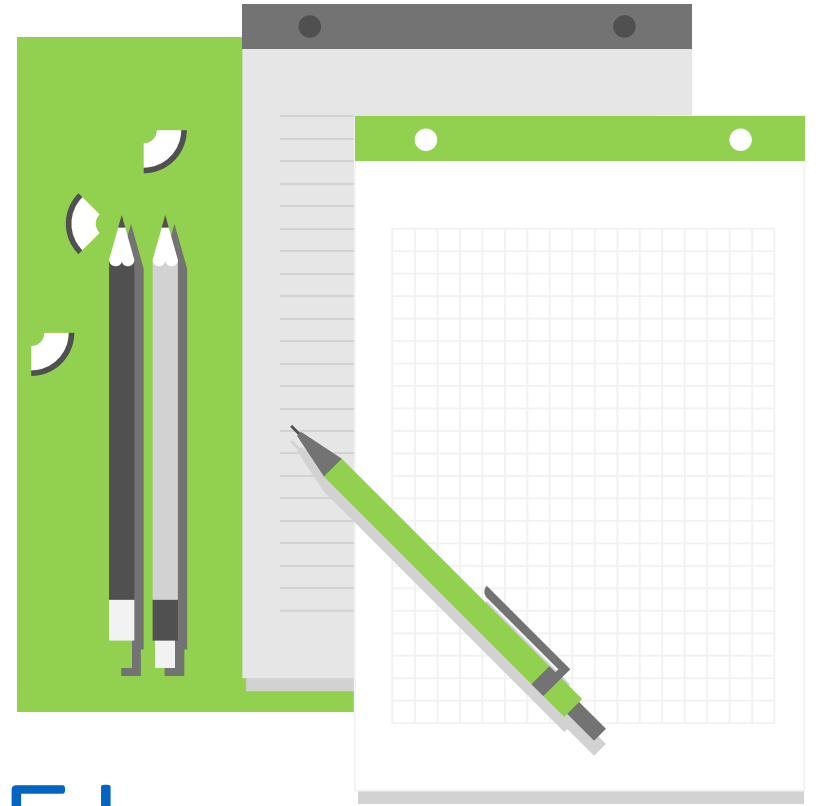
## Contexte

Mme Masson présente les chiffres clefs de la rentrée scolaire 2023-2024 ainsi que les organisations mises en œuvre dans le domaine.

## Décision mise au vote

***. PRENDRE ACTE de la présentation faite***

Adoptée  
à l'unanimité



# Règlement intérieur SEJ



# Enfance-Jeunesse - Approbation du règlement intérieur du service

## Contexte

Par suite des travaux de comité de pilotage du 7 septembre 2023 et de la commission Enfance-jeunesse du 14 septembre, Mme Duval présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le règlement intérieur proposé pour le service Enfance-Jeunesse.

Ce règlement fixe notamment:

- Les démarches administratives,
- Les conditions d'Accès aux services,
- Les Jours et horaires,
- Le Fonctionnement (activités, étude surveillée, tenue, objets personnels, règles de vie)
- Les Conditions d'accueil et de sortie / Transfert de responsabilités
- Les règles de tarification
- Les règles de facturation

## Décision mise au vote

- . **ADOPTER** le règlement intérieur du Service Enfance-Jeunesse pour et à compter de la rentrée 2023-2024 ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



Adoptée  
à l'unanimité



# Ressources humaines - modification des horaires d'agents

## Contexte

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de :

- Porter la durée du temps de travail de l'emploi de agent de restauration collective – grade d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 31 heures par semaine, à 33 heures par semaine à compter du 01/10/2023,
- Porter la durée du temps de travail de l'emploi de bibliothèque – grade adjoint du patrimoine à temps non complet créé initialement pour une durée de 19 heures par semaine, à 19 heures 30 min par semaine à compter du 01/10/2023,



## Décision mise au vote

- . **ADOPTER** la proposition du Maire ;
- . **MODIFIER** ainsi le tableau des emplois ;
- . **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



# Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

## Contexte

M. Christian DUMILIEU indique aux conseillers qu'un agent communal peut bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2023, au titre de la réussite au concours d'Agent de Maîtrise territorial 2023, et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs:

Grade actuel	Nouveau grade	Date de la nomination	Durée hebdomadaire
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de Maîtrise	01/10/2023	35 h00

## Décision mise au vote

- . **MODIFIER** le tableau des effectifs comme présenté ;
- . **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adoptée  
à l'unanimité



# Ressources humaines - Adhésion à la médiation préalable obligatoire du CDG35

## Contexte

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre. C'est un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Il est proposé de reconduire la présente convention signée avec le Centre De Gestion d'Ille et Vilaine , afin de missionner cette entité représentative des agents et des collectivités. Les services du CDG ayant toute légitimité et compétence pour accompagner agents et collectivités sur ce domaine.

Adoptée  
à l'unanimité

## Décision mise au vote

- . **DECIDER** d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.
- . **APPROUVER** la convention à conclure avec le CDG 35, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er avril 2022, sous réserve d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention qui sera transmis par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine pour information au tribunal administratif de RENNES et à la Cour Administrative de NANTES.



# Travaux - Extension cimetière - validation des devis

## Contexte

M Perrigault rappelle que des études ont été réalisées pour convenir de l'extension rendue nécessaire du cimetière communal.

Les premières études de faisabilité, menées par la société ADAO Urbanisme, ont permis d'établir en relation avec les services techniques municipaux les futures installations nécessaires au sein du cimetière. La société ADAO a été missionnée afin de lancer une consultation d'entreprises pour réalisation des travaux.







# Travaux - Point travaux extension cimetière communal

## NOTE FINALE - SOLUTION DE BASE

ENTREPRISE				NOTE SUR 100	CLASSEMENT
EIFFAGE				98,00	1
LEHAGRE TP				79,76	3
POTIN TP				95,00	2

## PROPOSITION DU BUREAU D'ETUDES

A l'issue de l'analyse des offres, nous proposons de retenir l'entreprise EIFFAGE comme entreprise mieux disante.

Pour un montant (hors actualisation ou révision)

**MONTANT HT**  
76 301,00 €

**TVA 20 %**  
15 260,20 €

**MONTANT TTC**  
91 561,20 €

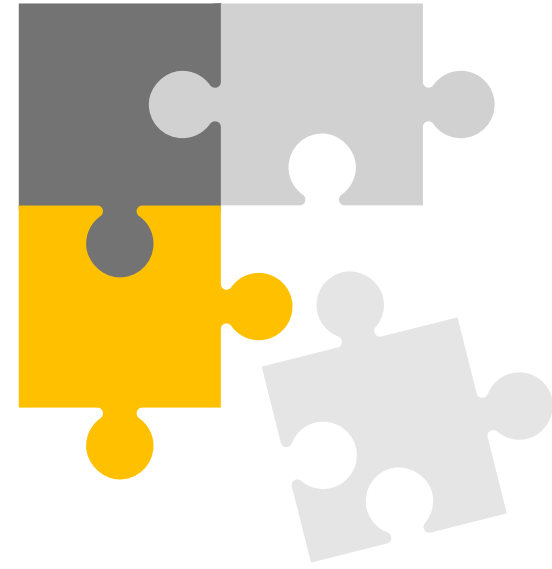
Décision mise  
au vote

. **RETENIR** l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des travaux d'extension du cimetière communal pour un montant de 76 301 € HT soit 91 561.20 € TTC. ;

. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



Adoptée  
à l'unanimité



Point travaux  
école élémentaire Paul Gauguin





# Délégations du Maire - Décisions budgétaires

## Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Mandataire	Objet	Montant
Macé Frogé	Vérification périodique des chaudières	5690,80 €
Scierie mobile	Elagage	720 €
Occult	Rideaux pour écoles	1434 €
Menuiserie Bouaissier	Remplacement porte Sacristie	2528 €
Société Pigeon	GNT	1482,30 €
Portakabin	Retrait Algeco	3505 €
STRB	Intervention école maternelle – fuite toit plat	2 256,60 €
AMT	Sérigraphie et deux-tons véhicule PM	5766 €
Voyages Crespel	Car pour transport piscine – école élémentaire	1134 €
Fygmatic	Thorial – remplacement rideau métallique suite vandalisme	1448,40 €
Marbrerie Sofunair	Ajout Colombarium – cimetière	7570 €
Michot Architectes	Etude faisabilité salle de spectacles	6240 €
Apave	Rédaction d'un Diagnostic Technique Amiante – Groupe scolaire	729,60 €
Apave	Diagnostic Amiante – Groupe scolaire	1848 €

## Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations



Adoptée  
à l'unanimité



# Délégations du Maire - DIA

## Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Date de la DIA	Parcelle	Adresse	Décision
11/09/2023	AC 211	4 rue de la Certière	Non préemption
	YE 175	10 rue d'Ouessant	Non préemption
	AB 351	8 impasse des Jonquilles	Non préemption

## Décision mise au vote

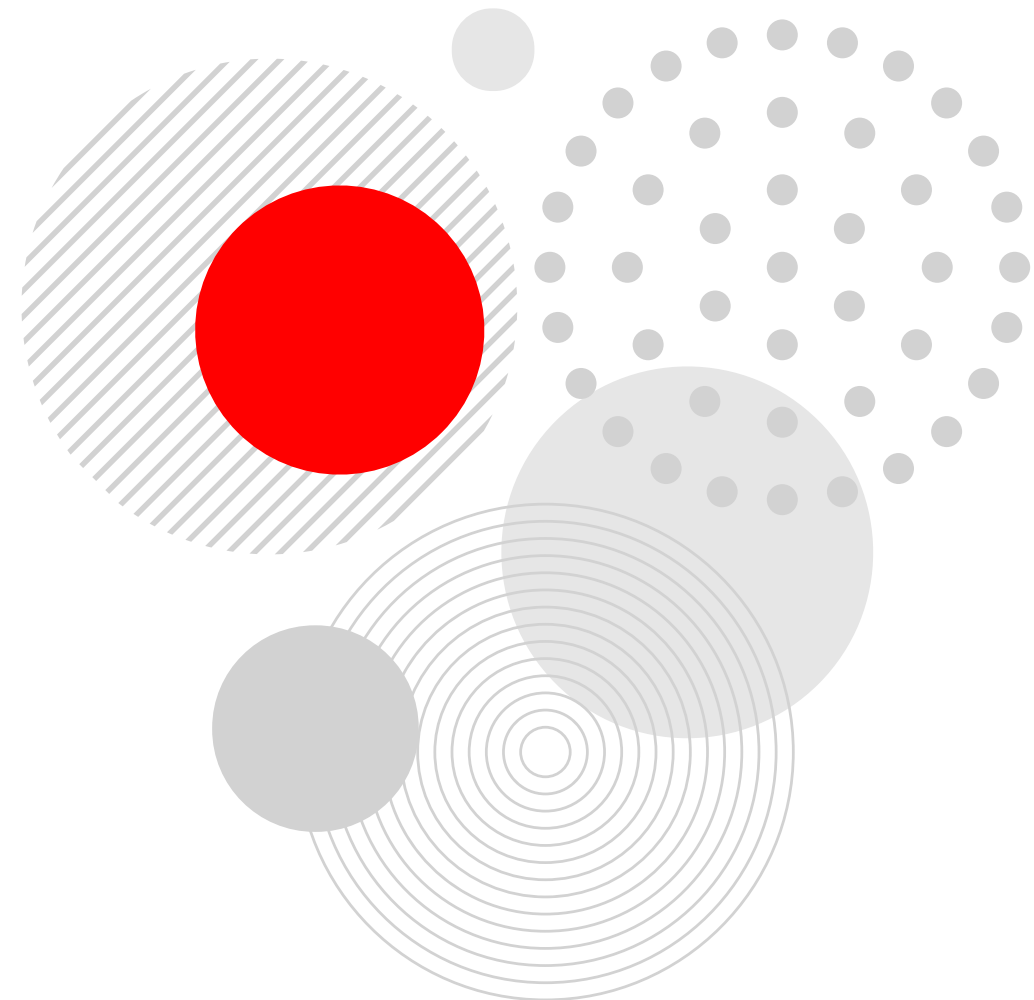
. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations



Adoptée  
à l'unanimité



# Agenda des conseils municipaux



## Calendrier prévisionnel des conseils municipaux:

*Lundi 06 novembre*

*Lundi 11 décembre*

**Merci de votre participation**

